

CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 15 février 2016
Compte rendu détaillé

L'an deux mil seize le lundi quinze février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. D. VIGNEULLE – Mme D. REDSTONE – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – Mme M. GEORGET – Mme N. GILLES – M. JC. SIBERT – Mme C. KOZAK – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. J. HOARAU.

Absents représentés :

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY
M. M. BAFFIE par Mme C. KOZAK
M. M. HAMDANI par Mme KD. MAKOUTA
Mme D. LABORDE par M. JM. GUILBOT
Mme F. SAVY par M. B. BAILLY
M. R. TCHIKAYA par Mme J. BREDAS
Mme MC. BARTHES par M. P. SAINSARD
Mme I. JUMARIE par M. J. SAMINGO

LA. MOLLARD-CADIX a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

DELIBERATION N° 1 – ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS POUR LA CONCEPTION-REALISATION ADAPTEE A LA PISCINE TOURNESOL

Présentation :

Rapporteur principal :
Monsieur le Député-Maire.

Considérant la nécessité de créer un jury de concours dans le cadre du marché de conception-réalisation pour la reconstruction de la piscine, le Conseil Municipal est appelé à désigner en son sein, en plus du Maire ou de son représentant, les cinq membres titulaires et les cinq suppléants qui composeront le jury.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal DESIGNER les membres du jury de concours pour la conception-réalisation adaptée à la piscine tournesol.

DELIBERATION N° 2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Présentation :

Rapporteur principal :
Monsieur le Député-Maire.

Second rapporteur :
M. C. GHIS, Maire-Adjoint.

Considérant la nécessité de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir dans les deux mois précédant le vote du budget, il est soumis au vote du Conseil Municipal le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Discussion :

J. SAMINGO :

J'aimerais vous dire Monsieur le Maire ô combien il est agréable cette année d'intervenir sur cette délibération, sur la forme comme sur le fond.

Nous devons saluer à notre tour, vous l'avez fait, les services de la commune pour leur travail. On peut également constater un des apports de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la

République, dit Loi NOTRe, qui rend ce débat plus intelligible, plus transparent et plus lisible, notamment pour tous ceux qui veulent s'intéresser aux finances des collectivités.

Les orientations budgétaires pour 2016 que vous nous proposez n'ont rien de surprenant. Elles sont conformes aux exercices budgétaires antérieurs et peuvent se résumer en trois mots : austérité, rigueur et gestion. Je n'évoquerai pas ici le contexte économique national, vous l'avez rappelé et nous le connaissons tous, et nous avons maintes fois débattu ensemble au sein de cette assemblée municipale lors des deux motions de l'Association des Maires de France et lors des exercices des budgets antérieurs.

Mes chers collègues, la nouvelle organisation territoriale fait de notre commune une structure dépendante des autres strates territoriales (Monsieur GHIS le disait tout à l'heure) et à ce niveau, l'année 2015 a su réserver son lot de surprises puisque nous nous sommes réjouis il y a quelques mois de l'arrivée dans les caisses de la commune du Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France pour un montant 853 424 euros. Espérons que la nouvelle majorité régionale ne suivra pas la politique mise en place par le Conseil Départemental depuis un an et que notre commune ne s'en trouvera pas pénalisée, car on a très vite pu constater tous les renoncements aux politiques qui avaient été mises en place pour accompagner les jeunes ou bien les familles (je pense aux transports scolaires). J'en resterai là.

Sur l'aspect intercommunal, Monsieur GHIS le disait tout à l'heure, en ce lundi quinze février, lendemain de la Saint-Valentin, nous sommes obligés de nous marier de force avec Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Au sein de cette intercommunalité dont nous n'avons pas voulue, nous avons à faire face à une inconnue, celle du devenir des dotations intercommunales.

Monsieur le Maire, les orientations budgétaires sont aussi l'occasion de vous interroger sur les sujets que nous ne voyons pas apparaître.

Nous sommes *grosso modo* à mi mandat et vous avez pris l'engagement lors de la dernière campagne municipale de procéder à la révision du PLU (nous avons nous-mêmes défendu cette idée) : quand comptez-vous engager cette révision ?

Vous indiquez également vouloir céder les biens immobiliers de la commune qui ne présentent pas d'intérêt pour son fonctionnement ; j'ai une question très simple : que voulez-vous faire du Château des Marronniers ?

Enfin, vous mentionnez la nécessité de continuer, dans une période trouble, d'impulser tant que les finances le permettent des politiques qui favorisent le vivre ensemble (à l'image du Marché de Noël). Nous sommes complètement d'accord avec cette orientation et pour poursuivre dans cette voie, nous vous demandons de rétablir la Fête du 14 juillet. Vous savez, moi, à titre personnel, je suis un enfant de Combs-la-Ville et je peux vous dire que pour une personne de ma génération les souvenirs communaux les plus marquants sont, en dehors des manifestations sportives, la Fête du 14 juillet durant la période estivale. C'est un moment important, qui mêle cérémonie officielle et festivités pour célébrer notre République et ses valeurs, et notamment pour les personnes qui n'avaient pas le privilège de partir en vacances. Et enfin, la Fête de la Ville, qui était un moment de convivialité, a elle aussi disparu.

Concernant vos principales orientations, nous sommes en accord avec vous, sur le maintien de la pression fiscale, sur la maîtrise de la masse salariale et sur une tarification des services respectueuse des Combs-la-Villais. Nous saluons votre conversion à la mutualisation des moyens avec les autres communes au sein de l'agglomération et à cet effet, en ce qui concerne la Coupole, pourquoi ne pas

rechercher à mutualiser des moyens techniques avec ceux d'autres espaces culturels comme la Rotonde à Moissy-Cramayel ou bien l'Espace Prévert à Savigny-le-Temple.

Enfin, Monsieur le Maire nous vous demandons que la commune engage des efforts en matière de nettoyage. Certes, la collectivité n'est pas responsable des comportements détestables de certains de nos concitoyens qui abandonnent des déchets n'importe où. Mais les abords de la ville, notamment sur la route départementale 48, sont dans un état insupportable. Toutes ces poubelles et déchets abandonnés ont transformé cette entrée de ville en déchetterie sauvage à ciel ouvert. Cela donne une très mauvaise image des abords de notre commune. C'est également un enjeu de santé publique, avec le risque de voir se développer une population de rats.

Mes chers collègues, les orientations budgétaires que vous proposez sont un mélange de points que nous partageons mais aussi de points qui auraient mérité d'y figurer – mieux vaut en effet habiter à Combs-la-Ville plutôt que Melun – et c'est pourquoi nous allons nous abstenir du vote.

G. GEOFFROY :

Je vais m'efforcer de répondre aux questions que vous m'avez posées ; je me permettrais peut-être au passage quelques observations.

Je ne vais pas me montrer surpris de votre plaidoyer en faveur de la Loi NOTRe. Il est tellement rare d'entendre des élus, y compris de la majorité actuelle, plaider en faveur de la Loi NOTRe que vous vous y êtes collés, et après tout c'est bien.

Je pensais que vous alliez décliner dans votre propos les trois termes qui vous ont amené à résumer ces orientations : austérité, rigueur et gestion. Vous ne l'avez pas fait complètement. Je suppose que l'austérité c'est celle que l'Etat nous impose, la rigueur c'est celle à laquelle nous nous astreignons et la gestion c'est l'excellence que vous avez à votre tour soulignée en saluant nos services.

Un point qui m'intrigue dans votre propos et qui est un vrai sujet de réflexion, et peut-être un jour d'échanges et de débats : c'est votre allusion au fait que désormais les communes étaient plus que jamais dépendantes des autres niveaux de collectivité. De fait, on le constate. Mais est-ce que c'est une politique voulue par l'Etat qui conduise à amenuiser le rôle et la place de la commune dans l'univers des collectivités territoriales ? Et dans ce cas, est-ce qu'on est d'accord ou pas ? Il y a là un vrai sujet. Moi je suis plutôt sur l'idée que, quand elles ont une taille pertinente (et je crois qu'une commune de 22 000 habitants a une taille pertinente) les communes restent plus que jamais, et surtout en ce moment, des éléments déterminants de stabilité (en particulier en matière sociale et d'accompagnement des personnes les plus démunies) dans notre organisation démocratique. Tout ce qui peut conduire à supprimer de la matière et de la substance à l'échelon communal est plus un risque qu'un atout. J'introduis la réflexion ; on aura probablement à en reparler.

Je voudrais tout de suite lever l'ambiguïté, qui n'était pas dans vos propos mais qui pourrait être dans l'interprétation qui pourrait en être faite : vous avez évoqué la bonne nouvelle du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France ; vous avez tout de suite évoqué les risques d'éventuelles décisions prises par la nouvelle gouvernance, j'en profite pour dire que le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France n'est pas versé par la région Ile-de-France. C'est un crédit prélevé dans le cadre de la péréquation et de la solidarité pour les collectivités. Ce sont des dotations de l'Etat, comme la dotation de solidarité urbaine. Il ne faudrait pas qu'on ait l'idée que le FSRIF est lié à la région et que cela dépend de la volonté régionale. Point du tout. Il fallait le rappeler.

Les renoncements du Département : on n'est pas ici à l'assemblée départementale ; les nouveaux gouvernants du Département ont trouvé une situation qu'ils ont décrite et qui les a amenés en pleine année à essayer de trouver de l'argent. Quand on cherche de l'argent et qu'en pleine année on ne peut pas augmenter les taux d'imposition puisque le budget primitif a déjà été voté, obligatoirement il faut réduire quelques dépenses. Les choix sont toujours difficiles à faire ; le Département a fait des choix, il les assume. Je crois qu'on ne peut pas aujourd'hui faire *a priori* de procès à quiconque, pas plus au nouveau Conseil Régional qu'au Conseil Départemental, lesquels sont soumis l'un et l'autre aux mêmes contraintes de diminutions des dotations de l'Etat que celles que nous subissons par ailleurs.

Par contre, vous avez évoqué en réaffirmant (ce qui est bien et qui n'est pas une surprise) votre opposition au mariage forcé dont nous sommes l'objet dans le cadre de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Je vous donnerai en fin de séance quelques informations très récentes et très actualisées puisque j'ai rencontré, juste avant de rejoindre tout à l'heure la commune, le Préfet de Région qui avait souhaité me rencontrer à ce propos.

Je note que, sur les orientations telles qu'on vous les a présentées il y a finalement peu de remarques, si ce n'est des remarques générales et positives. C'est bien. Par contre, vous évoquez des sujets qui ne sont pas directement liés mais sur lesquels je vais bien évidemment vous donner des précisions.

J'ai fait savoir, au moment de notre grand rendez-vous démocratique de 2014, qu'il y aurait probablement en cours de ce mandat à opérer une modification ou une révision (dont je ne connais pas l'ampleur) du PLU ; ce sera fait, bien sûr. Ce sont des questions sur lesquelles nous sommes en train de réfléchir. Il s'agit plus d'une actualisation du PLU, pour intégrer d'ailleurs les nouvelles contraintes liées aux lois qui ont été votées, en particulier celles qui concerne l'urbanisme, en particulier la Loi ALUR. La Loi ALUR impacte les communes de telle manière que cela va peut-être nous amener à contrebalancer les nouvelles opportunités de constructibilité offertes par la Loi ALUR par, peut-être, de nouvelles restrictions dans le PLU pour que notre commune ne soit pas ouverte malgré notre volonté à une urbanisation plus importante que celle que nous constatons. Ceci, de surcroît, dans l'optique de ce qui va se passer au niveau de Grand Paris Sud où c'est l'inconnu. Nous avons déjà obtenu, dans la période préparatoire à la création de cette agglomération, qu'elle ne soit pas transformée en communauté urbaine. Elle eut été transformée en communauté urbaine, ceci aurait eu comme conséquence que l'urbanisme était du ressort de la communauté urbaine et échappait aux communes. C'était le souhait de la commune d'Evry, qui pilote depuis l'origine cette annexion. Heureusement que nous n'avons pas été les seuls à nous y opposer et nous maintenons le statut de communauté d'agglomération qui fait que l'urbanisme relève toujours de notre compétence. Par contre, le peuplement relève de l'agglomération, donc dans ce cadre là, il faut modifier le PLU pour s'adapter à des choses que nous avons constatées, parce qu'on s'aperçoit toujours, quand un document d'urbanisme vit, qu'il comporte quelques imperfections, notamment sectorielles sur lesquelles il faut trouver des solutions. Le modifier pour tenir compte de la donne nouvelle que représente la Loi ALUR d'un côté, et la dimension nouvelle en matière intercommunale de l'autre, pourquoi pas. Donc oui, on va le faire ; je ne peux pas vous dire que nous allons engager la procédure dans les mois qui viennent, mais c'est quelque chose qui se trouvera au cœur du mandat.

J'en profite pour reprendre un peu votre propos : nous sommes le mois prochain au tiers du mandat, pas à la moitié. Nous serons le mois prochain à deux ans de mandat sur six ; nous sommes donc plus proches du tiers que de la moitié.

En ce qui concerne les biens immobiliers, vous avez posé une question à laquelle vous avez déjà la réponse, mais je vais vous la redonner, concernant le Château des Marronniers (l'ancienne mairie). Le Château des Marronniers a comme vocation le jour venu, lorsque nous aurons été en capacité – tenant compte de nos autres priorités par ailleurs concernant nos investissements – d'y apporter une

contribution communale, nous avons prévu de consacrer ce bâtiment à ce qu'on a appelé la « Maison de l'Intelligence de la Main ». Nous n'avons pas renoncé à ce projet, qui sera réalisé plutôt en fin de mandat. Entre temps, à partir de l'été prochain, le Château des Marronniers va être durant en gros deux années occupé par notre centre d'activités sociales Trait d'Union, puisque je vous confirme ce que nous avons eu l'occasion de dire à maintes reprises et de faire connaître sous toutes ses formes à la population : il y aura sur le site actuel de Trait d'Union la réalisation par l'Office public de l'Habitat, dans le cadre global de l'opération des Brandons, d'une cinquantaine de logements, qui seront érigés sur un rez-de-chaussée qui sera intégralement consacré à notre centre d'activités sociales. Ceci, sans que cela coûte un seul centime au budget communal puisque, en gros, la valeur du terrain qui est remis à l'Office aura comme contrepartie la réalisation des locaux dans lesquels deux ans après (à l'horizon de l'été 2018 au plus tard) nous pourrons faire rentrer à nouveau les équipes de Trait d'Union. Et ce n'est qu'après que nous pourrons donc mettre en place ce projet sur lequel nous avons encore deux années pour travailler et en particulier pour obtenir les financements qui pourront venir de tous ceux qui sont intéressés à promouvoir les métiers manuels. Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil Régional ne manquera certainement pas à l'appel, lui qui est chargé en particulier de la formation professionnelle.

Vous avez fait part de votre souhait que soient réétudiées des possibilités de fêtes : le 14 juillet, vous savez ce n'est pas par plaisir que, quand on n'a pas eu le choix de trouver des économies, on les a trouvées là où il nous semblait le moins pénalisant de le faire. Ce n'est pas avec joie. De même pour la Fête de la Ville de jadis : je ne peux pas vous dévoiler le détail de nos réflexions mais je peux vous dire que nous avons l'attention de récréer à partir de 2016 (et encore plus sûrement à partir de 2017) un événement phare qui pourrait d'ailleurs fort opportunément se jumeler (et ainsi il concernerait toute la population) avec le grand forum de rentrée des associations – s'appuyant en plus sur l'opportunité que nous avons maintenant d'utiliser (et vous avez évoqué le Marché de Noël qui a été une véritable réussite) le site de la Coupole, de son esplanade qui est l'Esplanade du 14 juillet justement, pour y réaliser donc une sorte de Fête de la Ville de rentrée. Tous les Combs-la-Villais sont là début septembre, alors que le 14 juillet, beaucoup sont là mais beaucoup sont déjà partis en congés et d'une manière ou d'une autre n'ont jamais pu bénéficier des animations que nous avons proposées. Tout cela est en réflexion. Mais qu'on sache bien que moi j'assume complètement le fait que certaines manifestations festives aient eu à s'effacer (je l'espère provisoirement) parce qu'il fallait équilibrer le budget dans le respect des orientations que vous partagez par ailleurs, puisque vous l'avez dit, concernant la pression fiscale et concernant l'endettement. On ne peut pas être parmi ceux qui soutiennent le Gouvernement qui nous réduit nos dotations, parmi ceux qui adhèrent à nos orientations concernant la tarification, concernant les impôts et concernant l'emprunt, et ensuite (sans faire de propositions alternatives) qui demandent des dépenses nouvelles pour lesquelles nous n'avons pas de financements adaptés.

Bien évidemment, nous allons veiller à tout cela. Je note avec satisfaction votre accord sur notre politique fiscale. Vous avez d'ailleurs à dire aux maires voisins qui sont plus proches politiquement de vous que de moi que finalement à Combs-la-Ville vous approuvez quelque chose qu'eux ne font pas, et peut-être qu'ils devraient prendre exemple sur nous. Quant aux tarifs, je note également, puisque vous les avez pratiquement toujours votés, que vous partagez notre volonté de les faire évoluer mais sans que ceci pénalise de manière outrageante les familles notamment les plus défavorisées de notre commune.

En ce qui concerne la mutualisation, elle s'est mise en place à l'échelle de Sénart et elle va probablement être transférée à l'échelle plus importante de Grand Paris Sud. Nous avons participé dès l'origine à toutes les réflexions ; nous n'avons pas trainé les pieds, nous l'avons fait au même rythme que tous les autres et avec tous les autres. Nous sommes même plutôt dans le peloton de tête de ceux qui ont été moteur, en particulier sur les grands équipements culturels que sont le

Conservatoire et la Médiathèque, d'autres communes n'ayant pas à la même hauteur que nous des équipements de cette nature. Vous suggérez une mutualisation avec la Rotonde : moi je ne demande pas mieux que d'étudier avec eux les choses, mais pour l'instant la Rotonde est au point mort pour des raisons que vous savez puisqu'il a été décidé par la commune de Moissy-Cramayel de faire une pause, de faire certains travaux. Ce qui a d'ailleurs été une information à prendre en compte lorsque nous avons lancée, avec le succès que l'on sait, notre opération cinéma avec une programmation plus régulière et dans des conditions qui donnent totalement satisfaction à notre population. Nous souhaitions à l'époque le faire avec Moissy-Cramayel et nous avons acté le fait que Moissy-Cramayel était un peu en décalage par rapport à nous pour que les locaux soient remis dans un état qui permettait donc une politique communale culturelle. Sur l'idée pourquoi pas, mais bien évidemment quand les choses sont possibles ; là ce n'est pas le cas. Il n'est pas impossible qu'en matière de programmation culturelle on ait un jour un lien à établir avec la Rotonde, qui pourrait accueillir à Moissy un spectacle qui serait venu chez nous, et inversement. Pourquoi pas ; cela fait partie des choses tout à fait naturelles.

En ce qui concerne le nettoyage : la commune, vous le savez, a un dispositif municipal de nettoyage de nos espaces publics qui est ce qu'il est, avec des matériels qui sont ce qu'ils sont et avec les personnels qui également sont ce qu'ils sont. Nous avons une réflexion qui avance avec le SIVOM pour voir dans quelles conditions le SIVOM pourrait, comme il le fait pour un grand nombre de communes du syndicat, prendre en charge – si nous avançons suffisamment rapidement, à partir du 1^{er} janvier 2017 – le nettoyage de nos voiries dans des conditions plus complètes que ça ne l'est à l'heure actuelle. Et là, il faut qu'on voit combien cela coûte, comment cela se finance et ce qui serait de la responsabilité du SIVOM d'un côté et de nos équipes municipales de l'autre. Donc la question est en réflexion et réponse lui sera apportée.

En ce qui concerne votre dernier point sur la Départementale 48, votre intervention (et l'intitulé que vous lui avez donnée) donne une partie de la réponse. Nous sommes à la sortie d'une autoroute régionale, la Francilienne, et au débouché sur une route départementale, la route d'Evry-Grégy qui est la Départementale 48. Ce que vous notez, tout le monde le note, tout le monde en est désolé, votre serviteur parmi d'autres et parmi les premiers puisque c'est une voie que j'emprunte assez fréquemment quand je rentre de Paris. Nous ne sommes pas restés les bras ballants, et Dieu sait que c'est difficile, mais j'ai réussi à remuer un peu tout le monde et a lieu vendredi une rencontre dont j'espère qu'elle sera décisionnelle entre la commune, les agriculteurs (qui sont concernés par les accès vers leurs terres par cet échangeur), la Direction interrégionale d'Ile-de-France, la Direction des Routes du Département et la Préfecture (puisque'il y a des questions de salubrité qui concerne la Préfecture). L'objectif de cette réunion est triple : le premier, bien faire confirmer par les responsables de cette desserte (qui n'est pas une voie communale) qu'il leur revient de procéder au nettoyage – ils m'ont fait savoir que c'était bien leur intention, mais évidemment ils veulent le faire en ayant des indications, que l'on définira ensemble, que le faire une fois ce n'est pas le refaire toutes les cinq ou six semaines. Deuxième objectif, trouver la parade pour que justement on n'ait plus ces dépôts sauvages. Et troisième objectif, permettre aux agriculteurs de maintenir leur activité, de ne pas être pénalisés par les dispositions que nous serons amenés à prendre.

J'ajoute à ces trois points une quatrième dimension dont je me suis entretenu parce que j'avais l'opportunité de le faire ce midi avec notre nouvelle Procureure de la République (puisque notre Procureur est parti en mutation, il dirige maintenant le dispositif Tracfin au Ministère des Finances). Nous avons une nouvelle magistrate, Procureure de la République qui était auparavant en poste à Evry et qui vient de nous rejoindre. Je me suis ouvert auprès d'elle de ce sujet parce que nous avons, grâce au concours d'un citoyen particulièrement avisé et courageux, pu entrer en possession de photos prises à l'encontre d'un véhicule dont nous voyons très bien sur la photo que les personnes qui l'occupent sont en train de vider le contenu de leur véhicule pour le répandre là où d'autres l'avaient

fait auparavant. Nous avons saisi la Police, qui bien évidemment a accepté (et elle était dans l'obligation de le faire) de donner suite à tous les éléments que nous avons communiqués. Et j'ai demandé à Madame le Procureure aujourd'hui de bien veiller à ce que tous les éléments qui permettraient des poursuites pénales appropriées soient mis en place. J'ai insisté auprès d'elle sur le fait qu'un tel acte est répréhensible et peut aller jusqu'à 1 500 euros d'amende (ce qui n'est quand même pas rien) et que si on pouvait avoir la « satisfaction » de voir un des auteurs de ces dépôts sauvages puni par la justice de notre pays parce qu'on aura pu mettre la main dessus, je pense que ce sera de nature d'abord à montrer que les pouvoirs publics, de la commune jusqu'à l'Etat et jusqu'à l'autorité judiciaire, se sont préoccupés du sujet et on pris chacun pour ce qui les concerne, et tous ensemble, leurs responsabilités. Faire savoir à la population et à ceux qui s'amusent à ce genre de chose qu'il peut leur arriver un jour d'être légalement condamnés à une lourde peine d'amende parce qu'ils auront procédé à des dépôts sauvages ne me semble pas complètement inutile en termes de communication, d'information et de pédagogie auprès de nos concitoyens. Donc, sur cette Départementale 48, j'espère que dans les semaines qui viennent nous aurons constaté que l'entrevue que j'ai provoquée et qui a lieu vendredi prochain, aura donné les résultats que nous attendions.

Voilà. Je pense avoir évoqué tous les points que vous avez vous-même évoqués dans votre propos. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

LA. MOLLARD-CADIX :

Très simplement, je tenais à souligner au nom de la majorité municipale la qualité de ce rapport réalisé par nos services qui ont fait, comme à leur habitude, preuve de sérieux et de rigueur en réalisant cette présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

Ces orientations budgétaires se veulent à la fois claires, concises et responsables, à l'image des différentes décisions qui sont prises au sein de notre Conseil et qui traduisent une véritable sagesse budgétaire. Cette sagesse budgétaire, vous l'avez rappelé Monsieur le Député-Maire, elle s'appuie sur nos engagements en matière de fiscalité et d'endettement.

Aussi, nous ne pouvons que nous féliciter de cette nouvelle feuille de route collective qui, tout en s'inscrivant malheureusement dans un contexte budgétaire morose, prévoit également la poursuite de cet effort de rationalisation de nos dépenses tout en assurant et en maintenant une qualité de services optimale aux Combs-la-Villais.

J. SAMINGO :

De manière très simple, pour répondre à ce que vous venez de dire : lorsqu'on a parlé d'austérité, de rigueur et de gestion ce n'était pas péjoratif ; c'est pour cela que nous n'avons pas détaillé tout cela.

Ensuite, concernant la Loi NOTRe : de manière très simple, la Loi NOTRe est une loi mauvaise je tiens à le dire, et néanmoins c'est dans le cadre de la Loi NOTRe que ce document a pu être établi. Nous pouvons nous féliciter de tout cela.

Vous avez évoqué de manière très simple pourquoi le Département avait plus ou moins augmenté les impôts ; je pense que ce qui vaut pour le Département vaut aussi pour l'Etat, car nous sommes dans un Etat – c'est F. FILLON qui le disait en 2007 – un Etat en faillite et c'est pour cela que toutes les économies sont possibles et notamment par rapport au plan de réduction de cinquante milliards porté par le Gouvernement actuel.

Encore une fois, nous sommes en conformité avec ce que vous venez de dire. Néanmoins, nous avons évoqué une seule cérémonie, pas les autres, celle du 14 juillet.

G. GEOFFROY :

Je ne vais pas revenir sur ce que vous avez dit, ni sur votre appréciation de la Loi NOTRe, tout le monde l'a entendue. Je n'ai ni à la confirmer, ni à l'infirmier. Ce que vous avez dit vous appartient.

Vote :

POUR : 30

CONTRE : -

ABSTENTION : 5

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

DELIBERATION N° 3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme G. RACKELBOOM, Maire-Adjoint.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de postes nécessaires à la bonne marche des services, le Conseil Municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

G. GEOFFROY :

Je fais simplement remarquer qu'en ce qui concerne la Police Municipale, nous faisons un effort dans la mesure où le coût du salaire de notre collègue parti en retraite (qui était notre chef de la Police Municipale) nous permet presque de doubler la mise, c'est-à-dire de recruter à sa place deux agents de surveillance de la voie publique. La dépense correspondante sera légèrement plus importante et bien évidemment fait partie de nos prévisions budgétaires sur la ligne des rémunérations des personnels. On avait un cadre qui a fait le travail qu'il a fait dans de bonnes conditions et qui nous a été très utile ; mais avec la réorganisation, on n'a plus besoin des services d'un cadre de ce niveau et nous aurons deux agents de surveillance de la voie publique à la place. C'est du « deux-en-un » en quelque sorte.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION N° 4 – MISE EN PLACE D’UNE INDEMNITE ANNUELLE FORFAITAIRE POUR L’UTILISATION D’UN VEHICULE PERSONNEL POUR LES BESOINS DU SERVICE - FIXATION DES FONCTIONS ITINERANTES

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme G. RACKELBOOM, Maire-Adjoint.

Considérant le souhait de la commune d’indemniser l’utilisation d’un véhicule personnel par les agents pour les besoins du service public local, le Conseil Municipal est invité à approuver la mise en place d’une indemnité annuelle forfaitaire pour l’utilisation d’un véhicule personnel et d’en fixer les modalités.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la mise en place d’une indemnité annuelle forfaitaire pour l’utilisation d’un véhicule personnel pour les besoins du service et en fixe les modalités.

DELIBERATION N° 5 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie locale :
M. G. ALAPETITE, Maire-Adjoint.

Second rapporteur au titre de la commission Administration Finances :
Mme LA. MOLLARD-CADIX, Conseillère Municipale.

Considérant son projet d’ouverture d’une école en Thaïlande, il est proposé au Conseil Municipal d’attribuer une subvention de 2 500 € à l’association la Copa, dont les crédits seront portés au budget primitif 2016.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'attribution d'une subvention à l'association LA COPA.

DELIBERATION N° 6 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie locale :
M. G. ALAPETITE, Maire-Adjoint.

Second rapporteur au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
M. BAFFIE, Conseiller Municipal délégué.

Considérant les travaux de la Commission communale pour l'Accessibilité aux Personnes handicapées, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du rapport d'activités 2015 de la commission.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

G. GEOFFROY :

Je voudrais insister, surtout en direction du public présent, sur le respect de nos engagements en la matière. Nous avons décidé, quand la loi a précisé le calendrier obligatoire pour les collectivités pour la mise en accessibilité de l'espace public, de réaliser sur cinq années un investissement minimum de 150 000 euros par an. Non seulement nous l'avons fait, mais nous avons dépassé la moyenne de 150 000 euros, puisque, comme Gilles vous le disait, à deux reprises nous avons même dépassé 200 000 euros de travaux. Ce qui nous permet à la fin de l'année 2015 d'avoir accompli la quasi-totalité des grands travaux de mise en accessibilité de la voirie en particulier, mais également des bâtiments publics, auxquels nous étions contraints.

Nous avons refusé l'idée pourtant autorisée par la loi de reporter dans le temps des investissements qui auraient dû être faits dans le *timing* initial que la loi antérieure avait prévu. Nous ne le regrettons pas parce que nous avons pu mener l'effort jusqu'à son terme, lequel d'ailleurs mérite d'être complété. Vous constaterez dans le budget 2016 que nous ne nous arrêtons pas et que nous allons encore consacrer des volumes de crédits substantiels à poursuivre l'aménagement de nos voies publiques et de nos bâtiments. Et vous aurez noté que nous ne faisons pas uniquement des aménagements pour les personnes à mobilité réduite – il faut bien sûr le faire ; c'est celles qui sur l'espace public sont les plus concernées – mais également des aménagements pour nos concitoyens

non ou mal voyants. Vous aurez noté qu'en plusieurs endroits indispensables, notamment aux traversées piétonnes, nous avons mis en place des dispositifs adaptés à ce type de handicap. Mais il n'y a pas que ce handicap et nous nous efforçons vraiment d'aller le plus loin possible.

Je voulais vraiment insister là dessus : engagement tenu, effort poursuivi, parce que c'est totalement indispensable de se comporter ainsi.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2015 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

DELIBERATION N° 7 – PROROGATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
M. JM. GUILBOT, Maire-Adjoint.

Considérant la mise en place d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France dans le cadre d'opérations de réaménagement, il est demandé au Conseil Municipal de proroger ladite convention jusqu'au 30 juin 2017 pour que l'EPFIF puisse être titulaire du droit de préemption.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

G. GEOFFROY :

Pour compléter ce qui vient d'être dit, cela fait plus de dix ans que la commune avait acté par délibération le principe de l'acquisition du garage de la Place de l'Eglise. Si nous avons pris tout ce temps c'est que, initialement, le garagiste ne savait pas exactement si son choix était d'arrêter tout de suite et de se reloger ailleurs ou de poursuivre. Nous, nous avons dit que nous voulions acquérir ce bâtiment dans le cadre de la rénovation à venir de la Place de l'Eglise – que nous avons engagée pour une bonne partie – mais que nous n'avons aucune intention de poser problème à ce commerçant. C'est la raison pour laquelle il est resté en poste jusqu'à son départ en retraite. Ce n'est qu'au moment où il a cessé ses activités que nous avons relancé auprès de l'EPFIF (qui entre-temps avait racheté le foncier) l'idée d'acquérir. C'est pourquoi nous le faisons maintenant.

Pourquoi nous avons rattaché l'acquisition à la délibération sur la prorogation de la convention avec l'EPFIF ? C'est que, en gros, l'EPFIF nous disait : « nous, chaque mois supplémentaire où nous allons porter ce bien, cela vous coûtera 3 000 euros ». J'ai pensé que faire l'économie de 3 000 euros

(si on avait envisagé de délibérer seulement le mois prochain) ce n'était pas complètement inutile. C'est la raison pour laquelle cela a été raccroché de manière assez logique à cette délibération.

Concernant le rôle de l'EPFIF sur le site des Brandons, c'est vraiment de la sécurisation juridique, sachant que nous n'aurons probablement pas à utiliser la prorogation de la convention avec l'EPFIF puisque toutes les acquisitions à opérer par l'investisseur (c'est-à-dire Pitch Promotions) auprès de l'établissement public et auprès de tous autres propriétaires, est en cours de finalisation. Mais là aussi, comme quelques fois il peut y avoir des retards totalement imprévus, il valait mieux se sécuriser en prorogeant la convention. Et l'EPFIF sait que c'est de pure forme ; c'est l'établissement lui-même qui nous l'a dit.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal PROROGE la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et approuve l'acquisition de l'immeuble situé 3 place André Jarlan.

G. GEOFFROY :

Je vous avais indiqué que je vous donnerai quelques informations toutes fraîches concernant la problématique de Grand Paris Sud – puisque c'est le nom qui a été donné à cette grande intercommunalité qui nous concernerait.

Je rappelle d'abord, pour que tout le monde sache ce qui a été engagé et qui est susceptible de l'être, que la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart est effective depuis le 1^{er} janvier 2016. C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de contestation de la création de l'agglomération qui ait obtenu satisfaction. Certaines collectivités, en particulier l'agglomération de Corbeil, avaient fait un recours contre l'arrêté de création ; ce recours n'a pas abouti. Donc, sur le papier, l'agglomération est créée.

Ce qui s'est produit depuis que nous avons engagé le 21 décembre un référé-suspension auprès du Tribunal Administratif de Paris, c'est que l'arrêté fixant les conditions de la gouvernance de cette agglomération a été suspendu. Si bien que cette agglomération existe, mais n'a pas, jusqu'à aujourd'hui, de conseil communautaire ; elle n'a comme gestionnaires que des gestionnaires provisoires.

Il y a eu deux étapes dans cette gestion provisoire – qui est celle des affaires courantes, comme cela peut se passer lorsqu'on est entre deux élections (quand une élection a été annulée, il y a une gestion provisoire).

Première étape : les vingt-huit premiers jours (c'est le droit commun), qui étaient le temps légal de la mise en place de la nouvelle gouvernance ; pendant cette période, la gouvernance provisoire était assurée par un Président intérimaire, en l'occurrence le président le plus âgé de toutes les

intercommunalités qui ont fusionné (à quelques mois près, le plus âgé est le Maire de Corbeil-Essonnes, qui présidait la communauté d'agglomération de Seine-Essonnes). Aux côtés du Président intérimaire, un Directeur Général des services, intérimaire lui aussi, a été chargé de piloter l'ensemble du personnel issu de toutes les agglomérations. Ce Directeur Général des services, d'après la réglementation est celui qui était le Directeur Général des services de l'agglomération comptant le plus d'habitants (en l'occurrence, l'agglomération ancienne d'Evry-Centre-Essonnes, autour de la Préfecture de l'Essonne). Cette période a duré jusqu'au 29 janvier.

Le 29 janvier, la suspension de l'arrêté du Préfet de Région étant encore valable, il a été mis en place une deuxième étape de la gestion provisoire de l'intercommunalité sous la forme d'une délégation spéciale, créée par arrêté conjoint du Préfet de Seine-et-Marne et du Préfet de l'Essonne. Il a été décidé, en accord avec toutes les parties prenantes (c'est-à-dire tous les anciens présidents d'agglomérations) et dans le respect des textes, quelque chose qui m'avait échappé : la possibilité que ce soit le Président intérimaire (Maire de Corbeil) qui puisse être nommé Président de la délégation spéciale. Moi, j'avais à l'esprit que cela ne pouvait pas être un élu et encore moins un élu de l'agglomération ; la loi ne l'empêche pas et donc tout le monde a pensé – et après tout ce n'est pas plus idiot que cela – que le même Président intérimaire pourrait être le Président de la délégation spéciale, toujours dans une période provisoire dans l'attente de l'achèvement des procédures, quelle que soit l'issue, qui avaient été engagées.

La procédure engagée suite à la transmission par le Tribunal Administratif le 26 décembre de notre demande de question prioritaire de constitutionnalité au Conseil d'Etat, en vue de transmission au Conseil Constitutionnel, a fait l'objet de deux audiences (une audience de débat et une audience de lecture de la décision) s'étant achevées mercredi dernier : le Conseil d'Etat a décidé de ne pas transmettre au Conseil Constitutionnel les questions prioritaires de constitutionnalité que la commune de Combs-la-Ville avait présentées, mais également dans sa foulée – puisque nous avons été suivis dans la même démarche par d'autres intercommunalités qui contestaient le bienfondé des dispositions légales permettant d'aboutir au nouveau mode de désignation et au nouveau nombre de conseillers communautaires représentant chaque commune (ainsi, la ville de Draveil, la ville de Boulogne, les communes concernées par la scission, pour une partie vers le Val d'Oise, de la communauté de communes Plaines et Monts de France) – toutes ces demandes étaient groupées et elles ont toutes été repoussées par le Conseil d'Etat, pour un motif (je ne rentre pas dans les détails juridiques) qui est que l'article de loi incriminé n'était pas directement l'article de la réglementation s'appliquant au litige que nous avons soulevé, à savoir le fait que nous perdions quatre conseillers communautaires et qu'en particulier parmi ces quatre conseillers communautaires il y avait un représentant élu par les habitants représentant la minorité, tel que ceci a découlé du scrutin de mars 2014.

Cela veut dire – et je m'en suis entretenu avec le Préfet de Région cet après-midi – que dès vendredi dernier, l'Etat (donc le Préfet de Région), constatant que le Conseil d'Etat n'avait pas poursuivi la procédure, a demandé au Tribunal Administratif de Paris de lui confirmer que sa décision de suspendre l'arrêté était désormais caduque. Puisque c'est le Tribunal Administratif de Paris qui a pris cette décision, il faut donc que ce soit le Tribunal Administratif de Paris qui constate que, suite à la non transmission par le Conseil d'Etat vers le Conseil Constitutionnel, la décision de suspension qu'il a prise est devenue caduque. C'est à partir de ce constat qui sera fait par le Tribunal Administratif de Paris (je suppose dans les jours qui viennent, puisqu'il a été saisi en fin de semaine passée), que le Préfet – le Préfet de Région n'a pas su me dire si c'était lui-même ou le Préfet de notre département – nous fera savoir que nous avons un délai (qu'il déterminera et que la loi doit avoir prévu) pour désigner nos représentants au Conseil Communautaire de l'Agglomération Grand Paris Sud. L'arrêté aura été contesté, aura été suspendu, mais dorénavant ne le sera plus dans le cadre du référé-suspension.

Cela veut dire qu'à partir de ce moment, il faudra, à une date qui sera déterminée par les informations qui me seront données, que nous nous réunissions (probablement, mais je n'en suis pas certain, avant la date prévue pour notre Conseil Municipal ordinaire du mois de mars) pour délibérer sur la représentation de la commune au Conseil Communautaire. Je vous le rappelle, c'est notre Conseil qui désignera au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, les cinq représentants parmi les neufs qui siègent à l'heure actuelle, ou qui siégeaient, au sein du Conseil Communautaire de l'agglomération de Sénart.

Est-ce que cela veut dire, comme certains l'ont pensé, que toute procédure est désormais achevée et qu'aucune procédure ne peut à nouveau se dérouler concernant notre désaccord avec ce qui s'est passé, et donc notre rapprochement un peu obligé avec les deux agglomérations situées de l'autre côté de la Seine ? La réponse est non. J'ai fait savoir au Préfet de Seine-et-Marne en réunion plénière de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale vendredi dernier, et au Préfet de Région dans son bureau il y a quelques heures, que la commune se réservait la possibilité de déposer à nouveau une procédure de question prioritaire de constitutionnalité devant le Tribunal Administratif de Paris, puisque, si la procédure de suspension est désormais achevée, notre demande d'annulation de l'arrêté de gouvernance est toujours pendante. Et nous avons toujours la possibilité d'y associer une nouvelle question prioritaire de constitutionnalité, fondée sur d'autres moyens qui eux, ont moins de chance d'être contestés que le seul moyen que nous avons. En particulier, parmi ces moyens il y en a un qui nous a été suggéré par la Rapporteur Publique devant le Conseil d'Etat, qui est la mention de l'inégalité de traitement des diverses collectivités concernées par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, dans la mesure où les décisions de la Commission Régionale du 10 juillet ont donné lieu à des arrêtés de la part de l'Etat (du Préfet de Région) à des dates différentes. Si bien que nous, on n'a même pas eu un jour pour satisfaire le délai de trois mois prévu par la loi, alors que des collectivités ont eu, pour certaines les trois mois, pour d'autres un peu moins. Il y a eu une inégalité devant la loi de traitement des diverses collectivités soumises au même Schéma Régional. Sur la base de ce constat, qui nous a été indirectement suggéré par la Rapporteur Publique (laquelle proposait de ne pas transmettre nos questions prioritaires), nous partons de l'idée que si le rapporteur public nous dit « ce n'est pas sur cette base, c'est sur celle-ci qu'éventuellement je pourrais transmettre », cela veut dire que nous aurions peut-être tort, et même certainement, de ne pas saisir l'occasion de le faire alors que la perche nous est ainsi tendue.

Donc j'ai confirmé aux deux préfets que nous avons cette possibilité et que probablement la commune ne s'en priverait pas. Mon état d'esprit et celui de la majorité de ce Conseil – je n'ai pas consulté l'opposition mais bien évidemment je le ferai – est de saisir toutes les voies de droit qui nous sont offertes pour aller jusqu'au bout de la démarche que nous avons engagée, ce qui par ailleurs n'empêchera pas (au moins pendant tout le temps nécessaire à cette nouvelle procédure) la mise en place des instances de gouvernance puisque là, la procédure au fond par définition n'est pas suspensive, alors que la procédure en référé-suspension est bien évidemment par son objet même, suspensive.

Voilà donc où nous en sommes. Nous aurons incontestablement à délibérer dans le mois qui vient, à une date que je vous communiquerai, sur notre représentation, mais il est fort probable que je prenne au nom de la commune la décision de ne pas renoncer à faire dire par le Conseil Constitutionnel qu'il n'est pas normal que nous soyons privés de la représentation telle qu'elle a été fixée à l'origine par le vote des électeurs lors des municipales de 2014.

Je voulais vous donner ces informations. C'est vrai que c'est toujours très technique ; comme je baigne dedans à longueur de journée, c'est facile pour moi de l'exprimer, peut-être moins facile de l'exprimer clairement et par la même occasion peut-être pas très facile pour vous de le comprendre aussi clairement. Mais je voulais, comme je le fais d'habitude, vous donner ces informations.

P. SAINSARD :

Je prends la parole simplement pour vous apporter d'emblée la réponse à la question qui était sous-entendue dans votre propos, de savoir si la poursuite d'un recours aurait ou pas le soutien de la minorité municipale. Je vous confirme, dans la logique de ce que je vous avais écrit pas mail à la suite d'un précédent Conseil Municipal, qu'évidemment nous vous apportons un soutien dans cette opération. J'ajoute, parce que je ne voudrais pas que cela apparaisse comme la défense d'une position personnelle dans cette situation, bien évidemment il ne s'agit pas de défendre une position d'élus dans la future agglomération, mais bien sûr le principe que vous avez évoqué auquel je souscrivais au nom de notre groupe intégralement.

G. GEOFFROY :

Je confirme – ceci ne fait absolument pas sujet entre nous – que bien évidemment nous prenons le soutien de votre groupe comme une position de principe que nous partageons tous depuis le début. Et si j'ai bien compris, vous nous invitez à prolonger ; je n'en suis pas surpris et je vous en remercie.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h35.